

Affaires Culturelles

REF : DAC2017008

Signataire : TA/EJ/HR

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Magali CHERET

OBJET : Modifications de la tarification des spectacles programmés par la Direction des Affaires culturelles votée en 2016.

EXPOSE :

Depuis septembre 2016, une nouvelle tarification a été mise en place pour la saison culturelle municipale. Au cours de cette saison, par l'expérience et les échanges avec la population et les partenaires, la nécessité d'ajuster quelques éléments de tarification apparaît afin d'assurer une plus grande cohérence dans la politique tarifaire culturelle. Ainsi ont été constatés :

- Un abonnement uniquement centré sur les propositions « tout public » et n'incluant pas les spectacles « Jeune public »,
- Une tarification « tout public » et « jeune public » non harmonisée, notamment pour les bénéficiaires de minima sociaux, les Maisons pour Tous et les publics non locaux

Dans ce contexte, les évolutions suivantes sont proposées :

- Ajuster la tarification votée en 2016 en appliquant la même progressivité aux tarifs des spectacles « jeune public » qu'à ceux du « tout public ». Il est donc proposé pour les spectacles « jeune public » de créer un « tarif plein » (extérieurs), à 6 €, un « tarif In Situ » (Albertivillariens ne bénéficiant pas de réductions) correspondant au tarif actuel (4 €), un tarif réduit inchangé (3 €) et de créer un tarif solidaire (minima sociaux et Maison pour Tous) à 2,50€ comme pour les spectacles « tout public ». On obtient donc des tarifs plus progressifs et l'on peut anticiper un impact nul ou négligeable sur les recettes.

- Modifier les abonnements afin de permettre aux spectateurs de choisir des spectacles aussi bien « tout public » que « jeune public ».

- Permettre l'intégration de nouveaux partenariats culturels, notamment pour les festivals auxquels la ville participe (Festival Kalypso, Biennale internationale de la Marionnette...). Ce partenariat permet à nos abonnés de bénéficier de réductions pour ces festivals et à l'inverse ouvre le droit à des tarifs réduits sur le reste de notre programmation pour les détenteurs de pass achetés auprès de ces partenaires.

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter les modifications tarifaires des entrées concernant les spectacles culturels programmés par la Direction des Affaires culturelles (hors associations et structures culturelles) à compter du 1^{er} septembre 2017.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 MARS 2017

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2017008

Signataire : TA/EJ/HR

OBJET : Modifications de la tarification des spectacles programmés par la Direction des Affaires culturelles votée en 2016.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les annexes 1 et 2 relatives à la nouvelle tarification,

Considérant la programmation culturelle municipale proposée par la Direction des Affaires culturelles notamment à l'Espace Renaudie et à l'Embarcadère mais aussi dans d'autres lieux,

Considérant la volonté d'ajuster la tarification pour la rendre plus simple, lisible et équitable en appliquant au tarif jeune public les mêmes conditions de réduction qu'aux autres tarifs,

Considérant la nouvelle tarification ci-dessous :

LES TARIFS DES SPECTACLES

	Tarif plein (adultes)	Tarif « In situ » (Adultes habitant Aubervilliers)	Tarif réduit (Groupes scolaires, groupes de plus de 10 personnes, enfants et jeunes (- de 20 ans) et le ou les adulte(s) les accompagnant (2 maxi), étudiants, chômeurs, retraités, partenariats culturels)	Tarif « Solidaire » (bénéficiaires de minima sociaux, Maisons pour tous)
Tarifs A	15 euros	10 euros	5 euros	2,50 euros
Tarifs B	12 euros	8 euros	4 euros	2,50 euros
Tarif Jeune public	6 euros	4 euros	3 euros	2,50 euros

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place une formule d'abonnement comprenant à présent les spectacles Jeune public

LES ABONNEMENTS

<p>Abonnement : 3 spectacles à choisir parmi les spectacles aux tarifs A, B, Jeune public</p>	<p>Avantages de l'abonnement</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Sur les 3 spectacles, l'un est offert (le spectacle offert est au tarif A si les trois spectacles choisis sont au tarif A, au tarif B à partir d'un spectacle au tarif B choisi ou au tarif C à partir d'un spectacle choisi au tarif C dans l'abonnement)▶ L'abonnement pourra donner droit à un tarif réduit, sur présentation d'un justificatif, auprès de nos partenaires. Sous réserve : Villes des musiques du monde, Banlieues bleues, Aubercail, Rencontres chorégraphiques internationales de la Seine-Saint-Denis, La Commune, Zingaro et l'ensemble des partenaires culturels extra-locaux au fil du rayonnement culturel de la ville (festivals comme Kalypso, BIAM etc).
--	--

A l'unanimité.

DELIBERE :

ADOpte l'ajustement de tarification des spectacles programmés par la Direction des Affaires culturelles telle que celle-ci est proposée dans l'annexe 1 de la présente délibération.

DIT que la nouvelle tarification s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2017.

L'Adjointe Déléguée

María MERCADER Y PUIG



A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name María MERCADER Y PUIG.

Reçu en préfecture le : 24/03/2017

Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017

L'Adjointe Déléguée

María MERCADER Y PUIG



A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name María MERCADER Y PUIG.